



**Formulaire de demande d'indemnisation forfaitaire des commerçant·e·s dont l'activité s'exerce sur le territoire de la ville de Tubize et a été impactée de manière exceptionnelle par les mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19**

*En exécution du règlement communal relatif à l'indemnisation forfaitaire des commerçant·e·s dont l'activité s'exerce sur le territoire de la ville de Tubize et a été impactée de manière exceptionnelle par les mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, le présent formulaire est à adresser dûment complété, daté et signé par le·a commerçant·e concerné·e, par courriel ([info@tubize.be](mailto:info@tubize.be)) ou courrier à l'attention du Collège communal - Grand'Place 1 à 1480 Tubize.*

**Ce formulaire doit impérativement être accompagné de la preuve écrite que le·a commerçant·e a pu bénéficier de l'aide accordée par le Gouvernement wallon<sup>1</sup>.**

- J'autorise la ville de Tubize à utiliser mes données à caractère personnel dans le cadre de ma demande d'indemnisation forfaitaire<sup>2</sup>.

**Coordonnées du / de la commerçant·e concerné·e**

- Entreprise commerciale exercée en personne physique

Nom et prénom : .....  
Dénomination du commerce : .....  
Numéro d'entreprise : .....  
Téléphone : .....  
Courriel.....@.....

**OU**

- Entreprise commerciale exercée en personne morale

Dénomination sociale : .....  
Forme juridique : .....  
Dénomination du commerce : .....  
Numéro d'entreprise : .....  
Téléphone : .....  
Courriel.....@.....

Siège social : .....  
Siège d'exploitation : .....

Nom·s et prénom·s du / des titulaires des fonctions légales pour cette entreprise:

.....

<sup>1</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 20 mars 2020 relatif à l'octroi d'indemnités compensatoires dans le cadre des mesures contre le coronavirus COVID-19.

<sup>2</sup> Les données vous concernant sont traitées par la commune de Tubize afin de répondre à votre demande d'indemnisation forfaitaire. Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans à partir de la date d'introduction de votre demande. La commune est cependant tenue d'archiver les pièces justificatives durant une période de 30 ans mais dont l'accès est strictement limité. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à [info@tubize.be](mailto:info@tubize.be) ou par courrier à l'Administration communale de Tubize – Grand'Place 1 à 1480 Tubize.

.....  
.....

**Coordonnées du commerce concerné**

- Enseigne :  
.....
- Adresse de l'établissement :  
.....
- CODE NACE BEL 2008 tel qu'inscrit sous les activités T.V.A. à la Banque-Carrefour des Entreprises au 18 mars 2020 :  
.....
- Coordonnées bancaires pour le versement de l'indemnisation forfaitaire  
IBAN : .....  
BIC : .....  
Titulaire du compte en banque : .....

En validant les cases reprises, ci-dessous, et en signant le présent formulaire, vous attestez sur l'honneur que vous remplissez les conditions fixées par le règlement communal relatif à l'indemnisation forfaitaire des commerçant·e·s dont l'activité s'exerce sur le territoire de la ville de Tubize et a été impactée de manière exceptionnelle par les mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, et notamment :

- avoir bénéficié de l'aide accordée par le Gouvernement wallon,
- exercer une activité reprise parmi la liste des codes NACE BEL à l'article 2 du règlement, telle qu'inscrite sous les activités T.V.A. à la Banque-Carrefour des Entreprises au 18 mars 2020

Date et signature d'un·e représentant·e légal·e du commerce concerné (administrateur, gérant, personne physique):

Nom et prénom : .....

Tubize le ..... 2020.

ANNEXE à joindre :

- Preuve écrite que vous avez pu bénéficier de l'aide accordée par le Gouvernement wallon.
- Copie des statuts coordonnés et à jour de la société.